



Convocation du Conseil Municipal

Cher(e) collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil municipal se réunira en séance ordinaire, le **lundi 28 mars à 18h30 à l'Espace Georges Brun - Rue Jean Giono**

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour :

1. Débat d'orientations budgétaires – présentation rapport d'orientation budgétaire 2022
2. Présentation du compte administratif 2021 du budget général : reprise des résultats de manière anticipée et affectation prévisionnelle du résultat
3. Versement Subvention au titre des subventions de l'Etat 2022 Aménagement de déplacements doux, sécurisation de cheminements piétons, modérateur de vitesse sur le Chemin de Saint Hilaire, Chemin de la Traverse et Chemin du Rieu - Tranche 2 : Chemin du Rieu
4. Demande de subvention auprès de la Direction du Livre et de la Lecture du Conseil Départemental du Gard
5. Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Lenga e Cacalas
6. Avis sur l'indemnité représentative de logement (IRL) au titre de l'année 2021
7. Tarifs communaux pour l'année 2022
8. Concert Solidarité Ukraine
9. Convention opérationnelle quadripartite « Arrête de carence 2020-2022 » Etat - Etablissement Public Foncier d'Occitanie - Commune de Saint-Privat des Vieux, Communauté Alès Agglomération
10. Convention de partenariat permettant l'hébergement des données de la Commune sur le logiciel Concerto de la Communauté - Alès Agglomération
11. Adhésion de la Commune de Saint-Privat des Vieux au service Commun SIG « Système d'Information Géographique »
12. Mise à jour délibération pour l'indemnité forfaitaire pour les agents ayant des fonctions itinérantes
13. Création d'emploi non permanent - Accroissement temporaire d'activité
14. Création d'emploi non permanent - Accroissement saisonniers d'activités 2022
15. Création d'emplois permanents - Mise à jour du tableau des emplois communaux (plusieurs points)
16. Questions diverses

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie de croire en mes meilleures salutations.



Le Maire,

Philippe RIBOT

Session ordinaire

Le passe-sanitaire n'est pas exigé pour participer ou assister à une séance d'un organe délibérant d'une collectivité. Le respect des gestes barrières doit néanmoins être assuré : port du masque non obligatoire (mais possible pour les personnes qui le souhaitent), mise à disposition de gel hydroalcoolique, distanciation physique, aération des pièces

PJ : Note de synthèse / Formulaire de délégation de vote